

mois. Le gouvernement va bloquer leur pension à \$80. Que cela signifie-t-il? A supposer que le coût de la vie augmente d'au moins 2 p. 100, et il augmentera probablement plus que cela, au bout de cinq ans, ils auront \$9 de moins en pouvoir d'achat réel que si la loi maintenant inscrite dans les statuts n'avait pas été modifiée.

Il semble impensable que le gouvernement bloquerait la pension de base des personnes âgées et refuserait d'accorder une gratification de vie chère à ces gens. Aucun autre groupe qui relève de la juridiction fédérale ne se la voit refuser. Les fonctionnaires retraités, les militaires, les députés, les sénateurs et ceux qui tombent sous le régime de pensions du Canada touchent une gratification de ce genre dans leurs prestations de retraite. Seules les personnes âgées font l'objet d'une discrimination.

Combien le gouvernement épargne-t-il? A peu près 15 millions de dollars par année. Comparez ce montant aux amortissements consentis à l'industrie, lesquels coûteront au Trésor 250 millions de dollars selon le ministre des Finances. Le gouvernement ne peut trouver 15 millions par année à donner comme prime aux vieillards, mais il peut en trouver 250 millions pour remettre à l'industrie sous forme d'amortissements. Un tel comportement s'accorde avec la philosophie libérale: veillez aux intérêts des sociétés et celles-ci s'occuperont des vôtres.

Les augmentations de pensions aux anciens combattants et aux bénéficiaires du supplément garanti n'entre-ron pas en vigueur avant le 1^{er} avril 1971. Cela n'aidera pas ces gens à subsister pendant les mois d'hiver. Cela n'aidera pas à stimuler l'économie stagnante. On ne peut s'empêcher de tirer la conclusion que le gouvernement est tout à fait indifférent à ce qui va arriver cet hiver aux personnes âgées, aux anciens combattants et aux chômeurs. Les plans du gouvernement sont orientés de façon à relancer l'économie vers la fin de 1971 dans l'espoir qu'elle sera de nouveau en bonne marche en 1972. Un tel cynisme est inhumain et inexcusable. Je suis convaincu que les Canadiens n'oublieront pas cette attitude.

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur le président, le budget supplémentaire déposé la semaine dernière par le ministre des Finances (M. Benson) n'apporte rien de nouveau, si ce n'est qu'il marque l'abandon, par le gouvernement, de sa politique de budget équilibré.

Le gouvernement et le ministre des Finances ont fait grand état, au cours des dernières années, des bienfaits à retirer d'un budget équilibré.

Avec un gouvernement fort, nous avait-on dit, il n'y aurait plus de budget déficitaire. Le gouvernement prendrait tous les moyens pour atteindre l'efficacité maximum dans l'administration.

Tout ceci, monsieur le président, devait nous apporter la société juste et l'équilibre budgétaire. Ces promesses furent annoncées aux quatre coins du Canada à grand renfort de publicité, et le Canada devait connaître, par la suite, les joies du paradis terrestre.

Cette période a été de courte durée, à peine le temps de préparer la publicité et de l'annoncer au peuple.

Tout ce que nous avons connu de ce fameux paradis, ce n'est que la façade, c'est-à-dire la clôture devant laquelle on avait planté quelques fleurs pour la publicité.

Pourtant, le ministre des Finances, en présentant les budgets des deux dernières années, était enthousiaste. Jeudi dernier, en nous annonçant un budget déficitaire, le ministre des Finances conservait quand même son sourire et sa confiance. Confiance en quoi? Je ne sais trop!

Le ministre nous a parlé de stratégie, d'objectifs économiques à atteindre, de l'amélioration du revenu des Canadiens, de l'orientation de l'économie vers une expansion forte et soutenue, de la participation de tous les citoyens à l'expansion économique, de la disparition des inégalités économiques régionales, de la meilleure répartition des biens et services et de plusieurs autres sujets. Quelles prétentions!

Voilà sûrement des objectifs intéressants à atteindre et que tous les Canadiens souhaitent.

• (4.30 p.m.)

Je suis certain, monsieur le président, que tous les députés, quelle que soit leur allégeance politique, formulent les mêmes souhaits que l'honorable ministre et approuvent ces objectifs. Nous espérons que ces espoirs se concrétiseront et dépasseront le stade des discours. Sinon, nous serons obligés de croire que le ministre s'est joint aux météorologues, qui sont toujours certains de leurs longues prévisions qui, de toute façon, se réalisent en partie, à plus ou moins longue échéance.

On revient donc à la politique des budgets déficitaires. Lors de la présentation du budget, en mars, on prévoyait un surplus, mais voilà que l'honorable ministre des Finances annonce un déficit de 570 millions pour la présente année. Même si le ministre, en prédisant un déficit, n'annonce pas l'imposition de nouvelles taxes, sauf la prolongation de la taxe de 3 p. 100, dite de progrès social, jusqu'au 31 décembre 1971, un budget déficitaire est le signe avant-coureur d'une imposition de taxes ultérieure. Ce ne sera pas pour les prochains mois, non, mais il faudra un jour imposer de nouvelles taxes, car les déficits ne sauraient être comblés que grâce aux emprunts. Donc, il y aura augmentation de la dette nationale et, bien entendu, il faudra également payer l'intérêt sur ces emprunts, car le ministre n'a pas encore pris la décision, que je sache, de demander à la Banque du Canada de financer les projets publics au coût d'administration.

On règle donc pour le moment les problèmes de liquidité, sans trop se soucier du lendemain. Il y a quelques semaines, le gouvernement lançait une émission d'obligations de 550 millions, à des taux de 5, 6 et 7 p. 100, selon la durée de l'emprunt. On disait, dans le prospectus de cette émission, que les bénéfices de ces obligations serviraient au rachat de 375 millions d'obligations du gouvernement canadien qui seront échues le 15 décembre 1970 et aux fins générales des dépenses du gouvernement du Canada, y compris des avances à la compagnie des chemins de fer Nationaux, à l'occasion du remboursement de 40 millions d'obligations échéant le 16 janvier 1971, à un taux de 2½ p. 100.

Les sommes empruntées pour payer les obligations venant à échéance sont de plus en plus élevées, plus, en fait, que les montants venant à échéance, de même que